



ABONNEMENT BRUPASS 1 MOIS / 12 MOIS

ABONNEMENT BRUPASS XL 1 MOIS / 12 MOIS

1. Pour quel trajet ?

- **ABONNEMENT BRUPASS**

Vous pouvez voyager dans l'agglomération de Bruxelles entre les gares* ou points d'arrêt* de la SNCB qui font partie de la Zone Bruxelles*.

Vous pouvez également voyager dans l'agglomération de Bruxelles sur les réseaux STIB, TEC et De Lijn. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be).

- **ABONNEMENT BRUPASS XL**

Vous pouvez voyager dans l'agglomération de Bruxelles entre les gares* ou points d'arrêt* de la SNCB qui font partie de la Zone Bruxelles* ainsi que Beersel, Buda, De Hoek, Diegem, Dilbeek, Groenendaal, Groot-Bijgaarden, Hoeilaart, Holleken, Linkebeek, Lot, Nossegem, Ruisbroek, Rhode-Saint-Genèse, Sint-Martens-Bodegem, Vilvoorde, Zaventem et Zellik .

Vous pouvez également voyager autour de l'agglomération de Bruxelles sur les réseaux STIB, TEC et De Lijn. Pour connaître l'aire de validité exacte, informez-vous auprès de la société de transport* régionale concernée (www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be).

- **Attention** : La gare de Brussels-Airport Zaventem n'est pas intégrée dans l'aire de validité de l'ABONNEMENT BRUPASS (XL).
- Valable uniquement en service intérieur dans les trains IC, EC, L, P, S, EXTRA, EXP et T tels que mentionnés dans l'horaire sur snbc.be.

2. A quel moment ?

Votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages sur l'ensemble du réseau* belge pendant la période de validité de celui-ci.

3. Pour qui ?

Pour tout Public.

4. Où l'acheter

Via snbc.be :

- Via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), vous pouvez obtenir votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) en même temps que votre carte MoBIB* (si vous ne possédez déjà pas une carte MoBIB*) sur laquelle votre abonnement sera chargé. Vous pouvez vous procurer votre premier abonnement au maximum 31 jours à l'avance (et jusqu'au plus tard 5 jours ouvrables si vous commandez une nouvelle carte MoBIB*) avant le début de la période de validité de votre abonnement.



- Lors de l'achat de votre abonnement via le site internet de la SNCB, vous pouvez utiliser les cartes MoBIB suivantes:
 - une nouvelle carte MoBIB que vous achetez en même temps que votre nouvel abonnement ;
 - une carte MoBIB SNCB existante ;
 - une carte MoBIB TEC / DE LIJN, STIB, à condition qu'elle ait été préalablement enregistrée à un guichet SNCB. Vous pouvez également enregistrer une carte MoBIB* émise par la STIB sur sncb.be (via votre compte My SNCB).

Procédure à suivre :

- Créez votre compte MySNCB et authentifiez-le en vous identifiant via votre carte e-id (via lecteur e-id), via l'app « itsme » ou en téléchargeant une photo de votre pièce d'identité* valable.
- Choisir l'option « nouvel abonnement » ;
- Choisissez le type d'abonnement : ABONNEMENT BRUPASS ou ABONNEMENT BRUPASS (XL) , date de début de validité, la période de validité ;
- Chargez votre abonnement sur votre carte MoBIB* ou achetez une nouvelle carte MoBIB*. Dans ce dernier cas, téléchargez votre photo d'identité.
- Paiement de votre abonnement et sur votre éventuelle nouvelle carte MoBIB* ;
- Si il s'agit d'une nouvelle carte MoBIB*, elle vous sera envoyée par poste à l'adresse souhaitée avec votre abonnement déjà chargé.
- Vous recevez un e-mail de confirmation.

Au guichet :

- Vous pouvez acheter un ABONNEMENT BRUPASS (XL) pour une durée de 1 mois ou 12 mois aux guichets de toutes les gares SNCB et chez les Sociétés Régionales de Transport STIB, de Lijn et TEC.
- Rendez-vous au guichet de la gare de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité* valable et de votre Carte MoBIB* personnelle si vous en possédez déjà une. Sans carte MoBIB*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle moyennant paiement du droit de confection*.
- Vous pouvez vous procurer votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance avant le début de la période de validité de votre celui-ci.

Renouveler votre BRUPASS ou BRUPASS (XL) :

- Via le site web sncb.be (via votre compte 'My SNCB')
- Aux automates SNCB à condition que vous ayez déjà acheté un ABONNEMENT BRUPASS (XL) au guichet ou sur le [site web de la SNCB](#) (via votre compte « MySNCB »), sur votre carte MoBIB;
- Aux guichets SNCB ;
- Dans un point de vente STIB, TEC ou De Lijn.

5. Sur quel support ?

Carte MoBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.

6. Utilisation / Itinéraires

- Votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) est nominatif et n'est jamais cessible.
- Votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) est valable en 2^e classe.



- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable.
- Les déplacements entre 2 gares* de l'aire de validité de votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) via une gare située hors de cette même aire de validité ne sont autorisés que si vous êtes en possession d'un titre de transport qui couvre ce trajet.
- Vous pouvez commencer, interrompre* ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* pendant la période de validité de votre ABONNEMENT BRUPASS (XL).
- Durant votre voyage, vous pouvez changer de destination à condition que toutes les gares ou points d'arrêts appartiennent à l'aire de validité de votre ABONNEMENT BRUPASS (XL). Vous pouvez emprunter autant de correspondances* que vous souhaitez.
- Durant la période de validité de votre ABONNEMENT BRUPASS (XL), vous voyagez librement dans l'aire de validité de votre abonnement.
- Votre voyage effectué sur le réseau de la SNCB doit être terminé avant l'interruption de nuit* du service des trains.
- Vous pouvez utiliser un autre titre de transport pour parcourir un trajet* avant ou après votre Abonnement Brupass (XL).

Pour ce faire, vous devez être en possession d'un autre titre de transport valable à partir de la dernière gare de la zone de validité de votre Abonnement Brupass (XL), en direction de votre destination, jusqu'à votre destination finale.

7. A quel prix ?

- Le prix des validations de 1 et 12 mois émises par la SNCB est forfaitaire en fonction du type (ABONNEMENT BRUPASS ou ABONNEMENT BRUPASS XL).
- Les validations des ABONNEMENTS BRUPASS (XL) ne sont émises qu'en 2^e classe.
- Un droit de confection* est dû (voir Tarifs*) pour l'émission d'une éventuelle nouvelle carte MoBIB*.

8. Suppléments

Voyager de / vers Brussels Airport - Zaventem

- Votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) n'est pas valable pour voyager vers Brussels Airport-Zaventem. Vous devez acheter un titre de transport supplémentaire au départ de la dernière gare (en direction de l'aéroport) faisant partie de l'aire de validité de votre abonnement à destination de Brussels Airport – Zaventem ou vice versa.

Soit vous achetez un titre de transport auquel vous avez droit comprenant le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*

Soit, vous achetez un titre de transport ne comprenant pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*, dans ce cas, ce Supplément sera acheté séparément.

Voyager en 1^e classe

- Afin de voyager en 1^e classe avec votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) de 2^e classe, achetez également un SUPPLEMENT 1^e CLASSE par trajet simple* (voir fiche-produit SUPPLEMENT 1^e CLASSE).



Voyager avec un vélo

- Afin de voyager avec votre vélo non-pliable, vous achetez un SUPPLEMENT VELO par trajet simple* (voir fiche-produit SUPPLEMENT VÉLO).

Voyager avec un animal domestique

- Afin de voyager avec votre animal domestique non-enfermé, vous achetez un SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE par trajet simple* (voir fiche-produit SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE).

9. Remboursement

- Les demandes de remboursement des ABONNEMENTS BRUPASS (XL) achetés à la SNCB doivent être introduites au guichet d'une gare de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des règles de remboursement comme décrites ci-dessous. Les demandes de remboursement avec effet rétroactif ne sont pas acceptées sauf en cas de maladie avec sortie interdite (attestation médicale nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Customer Service
Service clientèle
10-14 Bureau B-CS.6424
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) est remboursé intégralement :
 - ✓ jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ✓ ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Lorsque vous résiliez votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un ABONNEMENT BRUPASS (XL) d'un mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de L'ABONNEMENT BRUPASS (XL) en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Abonnement annuel	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%

Exemple de remboursement pour un ABONNEMENT BRUPASS pour une validation de 12 mois :

Prix validation annuelle	Montant à rembourser après 2 mois et 7 jours (compter 3 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 5 mois et 18 jours (compter 6 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 8 mois et 10 jours
680,00 EUR	306,00 EUR	170,00 EUR	0,00 EUR



--	--	--	--

Remarque : - Le montant du remboursement est arrondi aux dix eurocents les plus proches.

- Des frais administratifs* sont encore à déduire du montant à rembourser.

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un ABONNEMENT BRUPASS (XL) acquis sur restitution d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

10. PUIS-JE CHANGER DE TYPE D'ABONNEMENT ?

- Oui, vous pouvez échanger votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*.
- Vous pouvez échanger votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) uniquement contre un nouvel abonnement du même type, pour autant que sa durée de validité soit supérieure ou égale à celle de la durée de validité initiale de l'abonnement échangé.
- En cas d'échange, un montant sera déduit du prix de votre nouvel abonnement. Ce montant correspond à la valeur résiduelle de votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) initial, qui est calculée au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange et la date de fin de validité de l'ABONNEMENT BRUPASS (XL) que vous voulez échanger.

Si la valeur résiduelle de votre abonnement initial excède le prix de votre nouvel abonnement, le solde vous sera remboursé .

Exemple : ABONNEMENT BRUPASS valable en 2^e classe pour 12 mois (€ 680,00) échangé après 180 jours d'utilisation : $680 - (680 \times 180/365^1) =$ à arrondir aux dix eurocents les plus proches \Rightarrow € 344,657

Frais administratifs* = € 10,00 \Rightarrow € 344,66 - € 10,00 = **€ 334,66** à déduire du montant du nouvel abonnement.

11. Autres avantages

Tarif voyageurs parkings SNCB

Votre ABONNEMENT BRUPASS (XL) vous donne droit à un tarif réservé aux voyageurs train sur certains produits parking, dans les parkings payants SNCB. Faites lire votre carte MoBIB à la borne de paiement du parking afin de profiter du tarif préférentiel pour voyageurs train.

¹ Montant variable selon le nombre de jours de validité réel de la validation (28, 29, 30 ou 31 jours pour une validation mensuelle; 89, 90, 91 ou 92 jours pour une validation trimestrielle; 365 ou 366 jours pour une validation annuelle).



Les tarifs des parkings sont disponibles sur snbc.be.

Enfants de moins de 12 ans accompagnés

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans (pas de ticket émis) accompagnés d'une personne de 12 ans ou plus ayant un titre de transport valable (maximum 4 enfants de moins de 12 ans par accompagnant, sauf si ils appartiennent à un même ménage*). Un document officiel valable (carte d'identité, carte Isi+, passeport) prouvant l'âge de l'enfant est indispensable lors du voyage.

Voyager avec vos bagages accompagnés gratuits

Vous pouvez emporter gratuitement 3 bagages à mains par voyageur, faciles à transporter (mallettes, sac à dos, valises,...) pour un total de 30 kg par personne. Vous devez surveiller vous-même vos bagages à main et les munir d'une étiquette nominative (consultez la fiche-produit BAGAGES ACCOMPAGNÉS GRATUITS afin de connaître toutes les dispositions).